



Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 24 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 24 août à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 19 août 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle de la Mairie.

Conseillers présents : Mesdames Christine PEGHAIRE, Claudine PASTRE et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE

Absents excusés : Mesdames Martine GIRE, Françoise DOUBLET, Aurélie BARLIER et Messieurs Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE

Désignation du secrétaire de séance : Georges BERINGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin**
- **Délibération : dossier adressage - validation du devis**
- **Délibération : travaux de voirie 2023 - validation des devis**
- **Délibération : sollicitation d'accompagnement financier du département 43 à hauteur de 5 000 € et adoption du plan de financement pour le projet d'achat du bar/tabac le 102 et des travaux de rénovation**
- **Délibération : sollicitation de l'aide du programme LEADER 2023-2027 à hauteur de 40 % du montant des travaux et adoption du plan de financement**
- **Informations données par le Maire mais ne donnant pas lieu à délibération :**
 - travaux sanitaire école : 1 289 € HT
 - travaux robinetterie à commande fémorale à la salle polyvalente : 375 € HT
 - travaux pose d'évier dans l'espace sanitaire de l'école : 1 487,40 € HT
 - aménagement du placard au 1^{er} étage de l'école : 705 € HT
 - achat de 12 tables : 1 524,96 € HT
 - travaux de recherche de fuite par le SGEB : 1 857,80 € HT (devis)
 - travaux de recherche de fuite par le SGEB : 2 239,73 € HT (devis)
- **Divers**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

Sans remarque des membres présents, il est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : délibérations rajoutées à l'ordre du jour

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il est souhaitable de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- - demande d'achat de domaine public et de domaine communal ;
- - octroi des subventions aux associations de la commune ;

- déclassement du domaine public dans le domaine privé de la commune en vue d'une cession
À l'unanimité des membres votants, le conseil municipal autorise l'ajout de ces délibérations

3. Délibération : vente de terrain au propriétaire du restaurant « les tilleuls »

Les propriétaires du restaurant « les tilleuls » ont fait une demande d'acquisition de terrain pour une superficie d'environ 200 m², et d'échange de terrain. La partie cédée à la commune par le particulier serait d'environ 70 m². La vente se ferait donc pour une superficie d'environ 130 m². (200 m² - 70 m²). Le Conseil Municipal accède à cette demande au tarif de 7 € le m². La partie échangée avec la commune (70 m²) rentrera dans le domaine public communal.

4. Délibération : déclassement du domaine public au domaine privé en vue d'une cession

Suite à la demande des propriétaires du restaurant « les tilleuls » (voir délibération précédente). Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents.

5. Délibération : dossier adressage - validation du devis

Deux offres pour la partie administrative (tranche ferme) sont parvenues : société Carto des Sucs pour un montant de 2 320 € HT et société Signal Concept pour un montant de 3 800 € HT. La société Carto des Sucs est retenue à l'unanimité. Pour la fourniture des panneaux de rue, des supports, des plaques et diverses visseries, une tranche optionnelle sera discutée en fin d'année 2023, à la clôture de la tranche ferme.

Tarifs comparatifs :

Panneaux de voie 450x250 : Carto des Sucs : 53,40 € ; Signal Concept : 62,40 €

Plaques numéros 150x100 : Carto des Sucs : 6,40 € ; Signal Concept : 9 €

Support galva diamètre 60 : Carto des Sucs : 29 € ; Signal Concept : 45 €

6. Délibération : travaux de voirie 2023 - validation des devis

Pour les travaux de voirie ayant fait l'objet d'une demande de DETR, deux offres sont parvenues concernant la route du village de Mourgeat et la traversée du village de Malgascon :

- entreprise Delorme-Tramontin pour un montant total 21 675 € HT
- entreprise Chevalier pour un montant de 25 699 € HT

L'entreprise Delorme-Tramontin est retenue à l'unanimité.

NB : l'entreprise Chambon a été consultée mais n'a pas fait parvenir d'offre à ce jour.

7. Délibération : sollicitation d'accompagnement financier du département 43 à hauteur de 5 000 € et adoption du plan de financement pour le projet « acquisition et aménagement d'un immeuble à vocation commerciale »

DÉPENSE		RECETTE				SUB. PRORAT.
OBJET	MONTANT HT	OBJET	MONTANT SUBVENTIONNABLE	%	MONTANT HT	
Achat immeuble	47 000.00 €	Etat	28 248.00 €	50.00%	14 124.00 €	12.22%
Frais de notaire (10 %)	4 700.00 €		(déficit de l'opération)			
		Région	115 539.70 €	30.00%	34 661.91 €	30.00%
Achat fonds de commerce	20 000.00 €		(total dépenses)			
Frais de notaire	3 000.00 €	Département	92 539.70 €	5.40%	5 000.00 €	4.33%
			(achat bât. + not. + travaux)			
Plomberie	3 076.70 €	Leader	40 839.70 €	40.00%	16 335.88 €	14.14%
Travaux	37 763.00 €		(travaux)			
		TOTAL SUBVENTIONS :			70 121.79 €	60.69%
		Auto-financement		39.31%	45 417.91 €	39.31%
TOTAL	115 539.70 €	TOTAL			115 539.70 €	100.00%

Adoptée à l'unanimité des membres présents

8. Délibération : sollicitation de l'aide du programme LEADER 2023-2027 à hauteur de 40 % du montant des travaux et adoption du plan de financement

Voir plan de financement délibération précédente.
Adoptée à l'unanimité des membres présents

9. Délibération : octroi des subventions aux associations de la commune

Les associations de la commune ayant fait une demande de subvention et ayant fourni leurs bilans comptables ont obtenu :

- Pétanque Amicale Auracoise : 250 €
- Association Parents d'Élèves : 350 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers : 300 €
- Séniors Pays Lafayette : 250 €
- Anciens combattants : 250 €
- ACCA Saint Georges : 250 €
- Comité d'animation : 250 €

10. Informations données par le Maire mais ne donnant pas lieu à délibération

- Travaux sanitaire école : 1 289 € HT (pose d'un WC enfant et d'un WC adulte)
- Travaux robinetterie à commande fémorale à la salle polyvalente : 375 € HT
- Travaux pose d'évier dans l'espace sanitaire de l'école : 1 487,40 € HT
- Aménagement du placard au 1^{er} étage de l'école : 705 € HT (à la demande de l'institutrice)
- Achat de 12 tables : 1 524,96 € HT (achat de tables pour la salle polyvalente, plus maniables et pouvant être mises à disposition)
- Travaux de recherche de fuite par le SGEB : 1 857,80 € HT (devis) : travaux suite à fuite sur Flageac comprenant la recherche de la fuite et la réparation.
- Travaux de recherche de fuite par le SGEB : 2 239,73 € HT (devis) : idem que devis précédent

11. Divers :

- Suite à l'acquisition de terrain (voir point 3), le conseil municipal devra déclasser le terrain privé dans le domaine public. L'acquisition doit être faite avant de pouvoir délibérer
- Inscription de notre commune sur un groupement de commandes de la CCRHA (Comité de Communes des Rives du Haut-Allier) pour l'achat de kits d'économies d'eau pouvant être mis à disposition des abonnés.
- Marquage au sol d'un arrêt minute devant l'agence postale.
- Une habitante du bourg de Saint Georges d'Aurac a obtenu l'agrément d'assistance maternelle pour 2 places jusqu'au 1^{er} août 2028.
- Un cirque s'installera vers la salle polyvalente du 4 au 7 septembre 2023.

M. le Maire lève la séance à 22h20.

Le secrétaire
Georges BERINGER

Le Maire
Alain GARNIER